

Trait d'union Fermanville

La lettre d'information communale

Elections départementales : 22 et 29 mars 2015

Comprendre ce qui change

Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales » et seront organisées pour la 1^{ère} fois sous cette appellation en mars 2015.

La carte des cantons :

le canton est une division du département. La carte des cantons a été redessinée en 2014 afin que les nouveaux cantons soient mieux adaptés aux équilibres démographiques du département. Les nouvelles délimitations des cantons permettront une représentation plus équitable en nombre d'habitants par élu. Localement le canton de Saint-Pierre-Eglise et de Quettehou ont été réunis.

Pour qui vote-on les 22 et 29 mars 2015 ?

Les conseillers généraux deviennent « les conseillers départementaux » élus pour 6 ans, et forment « le conseil départemental », anciennement conseil général.

Le conseil départemental est renouvelé dans son intégralité lors des élections départementales, les conseillers départementaux sont tous élus en même temps pour une durée de 6 ans alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Le mode de scrutin :

Pour chaque canton un binôme obligatoirement composé d'un homme et d'une femme se présentera ainsi qu'un binôme de remplaçants (homme et femme). Cette mesure permettra d'assurer la parité au sein des conseils départementaux.

1^{er} tour, pour être élu le binôme doit obtenir :

- la majorité absolue des suffrages exprimés
- et un nombre de suffrages égal au moins à 25% des électeurs inscrits.

2^{ème} tour si aucun des binômes n'est élu au 1^{er} tour :

- les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir
- les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5% des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) est élu au second tour.



Directeur de publication: Nicole Belliot Delacour

Comité de rédaction :

Françoise Bertrand, Francis Cathelineau, Daniel Houyvet, Christine Laronche, Marie-France Lelièvre

Crédits photos : Mairie de Fermanville

Mairie : 5 la Heugue 50840 FERMANVILLE—Tél. 02.33.88.56. Fax. 02.33.88.56.67

Courriel : mairie.fermanville@wanadoo.fr

Site internet : www.fermanville.fr



Vie du Conseil Municipal

1 réunion du Conseil le 29 janvier 2015

Prochains Conseils : 19 mars et 2 avril

Procès-verbal consultable sur le site internet de la mairie : www.fermanville.fr, rubrique conseil municipal

Réunion des commissions :

1 réunion Urbanisme

1 réunion Plan de Sauvegarde Communal

1 réunion Ressources Humaines

1 réunion Travaux

1 réunion Finances élargie

Prochaines réunions de commission :

Finances avant vote du budget (2)

Information:

La vente du bâtiment de l'ancienne poste a été réalisée en janvier.

CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale)

A ce jour la commune compte 8 inscriptions au « Panier du Val de Saire » dont 2 couples avec et sans enfants, 3 personnes seules, 3 personnes seules avec enfant.

Des aides financières ont été allouées à 5 administrés, soit par paiement de factures Edf, soit par bon d'achat de nourriture, soit par achat de carburant pour le chauffage.

Il est rappelé aux bénéficiaires du portage de repas à domicile qu'ils doivent signaler l'annulation de repas 3 jours à l'avance pour bénéficier de la déduction du coût du repas.

Ressources Humaines

Stéphane Lelandais, agent technique espaces verts, en fin de CAE (contrat d'aide à l'emploi) a été recruté en CDI : il est stagiaire pendant une année.

La commune a procédé, en collaboration avec Pôle Emploi, au recrutement d'un nouveau CAE, sur une fonction d'agent d'entretien polyvalent ; M. Meurie a commencé à travailler fin février (20h/semaine).

Finances

Une réunion de travail avec le comptable de la commune, Trésorier de Saint-Pierre Eglise, a permis de faire un point précis sur la situation financière de la commune.

En 2014 la commune a réussi à auto-financer les investissements réalisés mais, en raison des délais de versement des subventions et dotations et des baisses annoncées pour 2015, un recours à l'emprunt s'avère nécessaire afin d'assurer la réalisation des projets et le fonctionnement quotidien. Le travail de réduction des dépenses et des coûts de fonctionnement reste un objectif prioritaire et passe entre autres par la renégociation des taux d'intérêts des emprunts en cours.

L'élaboration du budget 2015, qui sera voté début avril, est un exercice difficile compte-tenu du contexte.

Communauté de Communes

La compétence TAP (temps d'activités périscolaires) a été prise par la Communauté de Communes en séance du 3 février 2015 : 1h30 de TAP, un jour par semaine, en primaire et maternelle, dans chacune des écoles du canton.

Projet Tourisme de mémoire

La CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Cherbourg est venue présenter en Conseil Municipal un projet de tourisme de mémoire autour du patrimoine militaire du Val de Saire. Notre territoire comporte en effet un très grand nombre de vestiges militaires (ex : Batterie du Brûlay...) : ces sites pourraient être liés au développement de la randonnée par des visites de découverte, des visites pédagogiques, par le biais du développement numérique.

La CCI a rencontré le Conseil Régional dont le soutien est acquis.

Concernant Fermanville, le projet identifié est un « musée à ciel ouvert » : panneaux, balisage, scénographie en utilisant le numérique. Une étude sera commandée à un cabinet conseil spécialisé en développement touristique.

Le Conseil Municipal émet un vote de principe pour soutenir ce projet, avec une réserve quant au coût qui devra être en rapport avec les moyens budgétaires de la commune.



Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle de la commune, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions à mettre en place en cas de risques majeurs, naturels, technologiques et sanitaires.

Il s'agit d'anticiper et de structurer la manière de gérer la crise.

Basé sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le Préfet du département) et des moyens disponibles (communaux et privés) sur la commune, le Plan Communal de Sauvegarde prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

Le Maire doit établir à partir des éléments transmis par le Préfet, un **Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** consultable en Mairie.

La commune travaille à partir d'une réflexion déjà engagée lors de la précédente mandature à la finalisation de l'organisation du plan communal de sauvegarde.

Principes d'organisation retenus pour la commune de Fermanville

Une **cellule de crise** composée du Maire, d'élus et d'un agent technique est installée en Mairie : elle assure le contact avec la Préfecture et/ou les organismes de référence (météo...), avec le terrain, et décide de l'utilisation des capacités communales.

Le territoire de la commune est divisé en **13 zones**, avec pour chacune des zones un **référént**, qui sera soit un conseiller municipal soit un administré d'accord pour assurer cette fonction.

La mission du référént est d'être le lien entre le terrain et la mairie. Le référént fait remonter tous les problèmes humains, toutes les difficultés matérielles auprès de la cellule de crise. Il explique à la population quelles sont les mesures particulières prises face aux risques identifiés sur la commune (ex : inondation, glissement de terrain...), participe à l'organisation des secours, repère quels sont les besoins de première nécessité, soutient et rassure les personnes les plus vulnérables.

Une réunion d'information regroupera prochainement les référénts et une feuille de route sera donnée à chacun.

Un document indiquant la délimitation des 13 zones, le nom et les coordonnées de chaque référént sera distribué dans un prochain « Trait d'Union Fermanville ».

La mise en place de ce dispositif par la commune doit assurer la prise en charge matérielle, morale voire psychologique des populations sinistrées.

Travaux :

Depuis le début de l'année plusieurs réalisations ont été menées à bien.

- **Parking Ecole :**

La pose des luminaires et le marquage au sol sont réalisés ; les cheminements podotactiles restent à faire en attente de condition météo favorables

- **Viaduc :**

Renforcement des grillages

- **Eglise**

Remise en valeur de deux autres niches.

- **Anse du Brick :**

Confortement de la voirie Allée des Hortensias et pose d'un réseau d'eaux pluviales.

- **Littoral**

Reprise du cordon dunaire en deux endroits.

Reconstitution de l'enrochement en bordure de la route du Port Pignot, et dans ce même secteur réfection de buses.

- **Réseau pluvial :**

Démarrage du chantier pour la gestion des eaux pluviales hameau du Carrat par la pose de buses.

Entretien de divers bâtiments et matériels, curage du réseau existant d'eau pluviale, puisard, fossés.

Pour la période à venir, sont prévues toujours dans le cadre de la gestion du pluvial, la pose de buses Rue Basse et une intervention route du Phare secteur la Lorette.

- **Routes**

Une tournée a été faite avec un technicien de la DRD pour faire un état des routes et permettre d'établir le programme voirie 2015.



Manifestations à venir

14 mars : UNC: repas annuel (02 33 22 36 86)

21 mars : Les rendez-vous du presbytère
Concert de jazz (06 17 44 34 08)

22 mars : Gymnastique volontaire: Rando, le Vast
(02 33 54 25 58)

6 avril : Chasse aux œufs- cour de la mairie à 15h

10 avril : Manche rando : Randonnée «pépère»
14h30, parking des aubiers (02 33 54 25 94)

26 avril : Les Patoisants: spectacle à 15h
(02 33 54 25 51)

Club Marie Ravel

Pensée aux adhérents décédés cette année

Election de Nadine MOUCHEL à la présidence depuis un an

Activités : 12 juin, visite du Haras du Pin

26 juin, repas de fin de saison avec la participation de 31 adhérents : à cette occasion remise de récompenses aux meilleurs beloteurs, ainsi qu'aux chanceux joueurs de loto.

Repas de Noël très apprécié des convives bien que le nombre de participants ait diminué.

RETOUR SUR IMAGES

Des apiculteurs Fermanvillais interviennent à la cantine de l'école et pendant les temps d'activités périscolaires



Des apiculteurs installés à Fermanville ont expliqué aux enfants comment se déroule la vie dans une ruche, et leur ont fait déguster plusieurs sortes de miel.

Les enfants ont pu observer au moment du temps de cantine, une ruche (sans abeilles !), une tenue d'apiculteur, des alvéoles de cire, des abeilles, reines et ouvrières conservées sous verre...

Isabelle, cuisinière, avait préparé des desserts à base de miel à cette occasion.

3 groupes d'enfants inscrits aux TAP (temps d'activités périscolaires) ont profité plus particulièrement d'une animation autour de l'apiculture.

Nous remercions les apiculteurs bénévoles qui ont fait découvrir leur passion aux enfants.



Centre de Loisirs

Le 13 Février, les enfants ont joué une pièce de théâtre préparée avec l'association « A fleur de mots ». Les parents étaient ravis du spectacle et du goûter réalisé par les enfants de 3 à 8 ans

Vie des Associations

Il a été décidé en Conseil Municipal de mettre à jour les conventions Mairie/Associations, en particulier lorsque celles-ci utilisent des locaux municipaux. Les modèles de convention ont été votés en Conseil et sont envoyés à chaque association pour signature : l'association doit aussi fournir une copie de ses statuts, de son contrat d'assurance, une attestation d'assurance, un bilan de ses activités et un bilan financier. La demande de subvention peut être adressée en même temps.

PORTES OUVERTES AU « YAKCLUB », ancien local SNSM (entre Port Pignot et Mondrée)

Le « Yakclub » a maintenant un peu plus d'un an d'existence. La section « construction amateur » a débuté la construction de son premier projet : « Bierock ». Les plus curieux d'entrevous pourront visiter ce chantier lors des Portes Ouvertes le 15 mars à partir de 11h.

Par ailleurs la section « activité nautique » propose de lancer un défi de type « bouteille à la mer » ; ouvert à tous le règlement est disponible sur simple demande à l'adresse du « yakclub », yakclubfermanville@gmail.com

Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à leur faire parvenir une demande d'adhésion à cette même adresse.